



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 JUILLET 2012

Date de la convocation

27/06/2012

Date d'affichage de la convocation

27/06/2012

Date d'affichage du C.R.

17/07/2012

Nombre de conseillers

En exercice	22
Quorum :	11
Présents :	17
Procurations :	2
Votants :	19

Le mercredi 4 juillet deux mil douze, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous sa présidence.

Étaient présents : M. DELIVET, Maire, Mme ISABEL, Mme BUTEUX, MM. OLIVIER, RENOUF, MARTIN avec pouvoir de M. BOULLIN, Mme ASSIRATI, MM COMBE, DELAMARRE, DUFOUR, Mmes LABORY, LECERF, MAIGRET, NATIVELLE, MM LE MESLE, OUIN avec pouvoir de M. CHOQUET, Mme TRIBOUILLARD.

Absents excusés : MM. BOULLIN, CAUVIN et CHOQUET, Mmes DERETTE et DUPONT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre OLIVIER.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 3 mai 2012, n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2011.

Monsieur Bernard DUFOUR, Président du SIAEP de la Région d'Argences, présente le rapport annuel afférent au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2011.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui n'appelle aucune observation dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération et fera l'objet d'un affichage en mairie conformément aux textes en vigueur.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNEE 2011.

Monsieur Michel LE MESLE, Délégué du SIAVM, présente le rapport annuel afférent au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2011.

Le Conseil prend acte de ce rapport qui n'appelle aucune observation dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération et fera l'objet d'un affichage en mairie conformément aux textes en vigueur.

DELIBERATION N°32 - DECISION MODIFICATIVE N°2/2012

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A la suite de la décision du tribunal administratif de Caen opposant la commune d'Argences à M. Borey, coordonateur SPS, au sujet du litige des surtoitures de l'école primaire Paul Derrien, la commune est condamnée à régler la facture SPS ainsi que des intérêts moratoires. A cet effet, il convient d'inscrire en dépenses d'investissement la somme de 1.600 €. En revanche, la commune a gagné le litige qui l'opposait au maître d'œuvre de cette opération, M. Borey, Architecte. La commune n'aura pas à verser les honoraires de maîtrise d'œuvre de ce chantier.

Après appel à concurrence, le montant des travaux d'électricité de l'école maternelle, estimé initialement à 24.800 €, est largement inférieur.

Il convient de poser des rideaux d'occultation dans la classe N° 2 de l'école maternelle pour une somme de 3.100 €.

Afin de budgéter une pré-étude pour la construction du second gymnase d'Argences, il convient d'inscrire au budget 3.500 €.

Enfin, les commissions des travaux et des sports ont émis un avis favorable à l'édification d'une clôture de protection « ballon » au stade pour 7.000 € à la suite d'une visite in situ des installations.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au titre de la DETR (ex DGE), la commune bénéficie d'une aide de 2.500 € pour les travaux d'électricité de l'école maternelle.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'Etat nous notifie la Dotation de Solidarité Rurale qui se trouve supérieure aux prévisions de 8.300 €.

Il nous notifie également la Dotation Nationale de Péréquation dont le montant est supérieure aux prévisions de 6.300 €.

La société Intermarché a décidé de participer à la création d'un giratoire sur le RD 80, desservant à la fois la zone commerciale et la zone d'activité, à l'angle de la rue Georges Lemesle pour un montant de 40.000 €.

Enfin, dans le cadre des travaux en régie des clôtures du stade, une écriture comptable en recette de 7.000 € doit être inscrite.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Un crédit de 61.600 € doit être inscrit au 60632 (Fournitures de petit équipement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	+ 2.500 €
Article 21312 opération 9162 fonction 212 (Honoraires surtoitures EP)	+ 1.600 €
Article 21312 opération 9162 fonction 211 (Minoration sur travaux électricité EM)	- 12.700 €
Article 2188 opération 9162 fonction 211 (Acquisition rideaux classe N° 2 EM)	+ 3.100 €
Article 2315 opération 9178 fonction 411 (Etude gymnase N°2)	+ 3.500 €
Article 2135 (o) opération 9228 fonction 412 Création clôture protection ballon	+ 7.000 €

RECETTES	+ 2.500 €
Article 1341 opération 9162 fonction 211 (DETR sur travaux électricité EM)	+ 2.500 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	+ 61.600 €
Article 60632 fonction 020 (Petit équipement)	+ 61.600 €
RECETTES	+ 61.600 €
Article 74121 fonction 01 (Dotation Solidarité Rurale)	+ 8.300 €
Article 74127 fonction 01 (Dotation Nationales de Péréquation)	+ 6.300 €
Article 7478 fonction 01	+ 40.000 €
Article 722 (o) fonction 01	+ 7.000 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION N°33 – ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Trésorier de Troarn n'a pu recouvrer certains titres de recettes. Il propose que ces pièces soient admises en non valeur :

TR 331/2008 pour 45.75 €
 TR 436/2008 pour 30.50 €
 TR 551/2008 pour 39.65 €
 TR 649/2008 pour 39.65 €
 TR 398/2006 pour 45.30 €
 TR 499/2006 pour 54.45 €
 TR 600/2006 pour 100.25 €

Soit un total de 355.55€.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION N°34 – RD 41 – RECLASSEMENT DE VOIRIE

A la suite de la réalisation de travaux d'aménagement urbain à ARGENCES, la section de la RD 37, comprise entre la RD 41 et la rue de Derrière les Portes, est aujourd'hui principalement dévolue à la desserte locale. Son maintien dans la voirie départementale ne présente plus d'intérêt.

Par délibération du 23 juin 2010, le Conseil municipal d'ARGENCES a autorisé le maire à signer une convention avec le Département, aux termes de laquelle est prévu le déclassement puis le reclassement de la RD 37 dans la voirie communale, sur une longueur de 395 m, après son réaménagement.

Cette convention a été signée le 19 octobre 2010. Les travaux préalables au déclassement ont été réceptionnés.

Les fonctions de la RD 37 n'étant pas modifiées, son déclassement et reclassement sont dispensés d'enquête publique préalable, conformément à l'article L. 131-4 du code de la voirie routière.

En conclusion, M. le Maire propose le classement de la voirie départementale de la section de la RD 37, d'une longueur de 395 m entre les PR 0+988 et 1+216, dans la voirie communale d'ARGENCES.

La Commission permanente du Conseil général du Calvados lors de la réunion du 23 avril 2012, sous la présidence de Jean-Léonce DUPONT, a adopté ce déclassement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION N°35 – PERSONNEL :

- CREATION DE DEUX EMPLOIS SAISONNIERS A PLEIN TEMPS

Monsieur le Maire propose de créer deux nouveaux emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe saisonniers pour faire face à des remplacements pendant les congés des agents communaux ainsi qu'à des tâches ponctuelles.

- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AUXILIAIRE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON-COMPLET 4.62/35^{ème}.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à temps non complet 4.62/35^{ème} pour faire face à l'accroissement ponctuel de la prestation d'aide aux devoirs le soir après l'école pendant la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2012 – 2013 à compter du 4 septembre 2012.

- TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE 15/35^{ème} et REATTRIBUTION DE CE POSTE A DEUX AGENTS

Après réception de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, concernant la modification de durée hebdomadaire de service de deux agents de la commune, il convient de modifier la date d'effet visée dans la délibération N°18 du 26 mars 2012 comme suit :

- Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Technique 2^{ème} Classe (22.13/35^{ème}) qui passerait à 25.20/35^{ème}, soit une augmentation de 3.07 /35^{ème} à compter du 21 juin 2012.
- Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Technique 2^{ème} Classe (5/35^{ème}) qui passerait à 16.93/35^{ème}, soit une augmentation de 11.93/35^{ème} à compter du 21 juin 2012.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

DELIBERATION N° 36 – NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN CASTEL

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A la suite de la disparition de M. Benjamin COUTANCE, Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil municipal, qu'en application du Code des Marchés Publics, M. DUFOUR, 1^{er} suppléant, devient membre titulaire, le Maire étant président de droit.

Membres Titulaires :

Mme Marie-Françoise ISABEL
M. Guy DELAMARRE
M. Michel COMBE
M. Claude CAUVIN
M. Bernard DUFOUR

Membres suppléants :

M. Patrice RENOUF
M. Michel LE MESLE
Mme Martine BUTEUX
Mme Jocelyne NATIVELLE

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN CASTEL

A la suite de la disparition de M Benjamin COUTANCE, Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination d'un membre titulaire du Conseil municipal au Conseil d'Administration du Collège Jean Castel (composition : deux membres, un titulaire et un suppléant).

Mesdames Martine BUTEUX et Lydie ASSIRATI ont volontairement proposé leur candidature en tant que, respectivement, titulaire et suppléante.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION N°37 - ETUDE DES MODIFICATIONS DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL.

M. le Maire donne la parole à M. Michel LE MESLE, délégué communal au SDEC. A la suite de la réunion de la commission de travaux, il est proposé de réduire l'amplitude de l'éclairage public

(coupure générale sur l'ensemble du territoire) de 0 heure 30 à 5 heures 30 à compter du 1^{er} août prochain.

Après débat et vote à main levée, les horaires de coupure suivants sont retenus :

- Du lundi au samedi, l'extinction de l'éclairage public sera effective de 0 heure 30 à 5 heures 30 ; cette proposition est retenue à la majorité des voix, avec un vote contre et une abstention.
- Le dimanche, l'extinction de l'éclairage public sera effective de 1 heure à 6 heures 00 ; cette proposition est retenue à la majorité des voix, avec un vote contre.

DELIBERATION N°38 – CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient, comme chaque année, de procéder au tirage au sort, en public, à partir de la liste électorale générale, du nom de 9 personnes en vue de leur inscription sur la liste préparatoire du Jury d'Assises pour l'année 2013, conformément au Code de Procédure Pénale.

Il propose un premier tirage du numéro de page sur la liste, puis un second pour le numéro de ligne afin de désigner le nom de chaque personne.

Il est donc procédé à cette opération et les 9 personnes dont les noms et adresses suivent seront inscrites sur la liste préparatoire :

1. Julie DUMONT, 10, rue de la Demi-Lune, 14370 ARGENCES
2. Serge QUILLET, 5, rue Dusoir, 14370 ARGENCES
3. Claude CHAUFFRAY, 48, Hameau du Fresne, 14370 ARGENCES
4. Florian AUGER, 9, rue des Coteaux, 14370 ARGENCES
5. Mickaël CHARLEUX, 105, Chemin de Blamont, 14370 ARGENCES
6. Magalie MADELAINE, 22 ter, rue du Maréchal Foch, 14370 ARGENCES
7. Michel CUILLER, 18, rue Haute, 14370 ARGENCES
8. Bruno LAJOYE, 60 ter, Hameau du Fresne, 14370 ARGENCES
9. Patrice LEBRETON, 15 bis, rue du Maréchal Joffre, 14370 ARGENCES

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire donne la parole à Elisa LEVEAU, agent communal stagiaire chargé de la communication afin qu'elle se présente à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Madame Véronique COUTANCE remercie le Conseil municipal et le personnel pour le soutien qu'ils ont témoigné à la suite de la disparition de Benjamin COUTANCE, Maire Adjoint.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil régional présentant ses condoléances à la suite de la disparition M. Benjamin COUTANCE, Maire Adjoint.

Remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les associations suivantes : l'Association sportive du Collège Jean Castel, le Club de Billard d'Argences, l'Association pour la Défense de l'Environnement du secteur d'Argences, le Groupe Folklorique d'Argences et la Maison Familiale de Maltot ont adressé à la Mairie un courrier de remerciement pour les subventions municipales qui leur ont été allouées.

Projet de construction d'un second gymnase

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue le 6 juin dernier, en mairie, à laquelle étaient conviés les présidents des associations sportives de la commune. Seules les associations pratiquant un sport dans l'enceinte du gymnase actuel étaient invitées à présenter leur club et préciser leurs souhaits en matière d'installation dans le but d'étudier la construction d'un second gymnase. Si l'étude de faisabilité en cours, effectuée par un assistant à maîtrise d'ouvrage, confirme sa possible réalisation, le lieu d'implantation se situerait sur le terrain communal entre la Route Départementale 37 et la Sente aux Oies. Des subventions peuvent être demandées auprès du Conseil général et du Pays de Caen. Des demandes de subvention auprès d'autres organismes sont également étudiées.

Projet de réaménagement de la cuisine des écoles

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à la suite de la visite des Services Vétérinaires de la Préfecture, des observations ont été formulées sur le fonctionnement du restaurant scolaire. Une étude portant sur le réaménagement de la cantine visant à créer une nouvelle cuisine sur l'emprise du terrain de bicross est en cours de réalisation ; une salle de classe de l'école maternelle serait transformée en salle de réfectoire par permutation.

Projet de création d'un Pôle de Santé

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil qu'une première implantation du Pôle de Santé était envisagée en face du Lotissement du Pré de la Motte sur une parcelle donnant sur la Route de Troarn. Cette parcelle située sur une zone inondable a été classée « Zone Humide » en 2011. La construction de ce pôle ne pourrait se réaliser qu'à condition que la DREAL déclassé cette parcelle en modifiant la délimitation de cette « zone humide » et que la commune crée une nouvelle zone humide en compensation. Il ajoute également que les professionnels de santé souhaitent que cette implantation soit retenue ; cependant, s'il s'avère impossible de construire sur cette parcelle, ils conviennent de la possibilité d'une installation sur le terrain situé entre la Sente aux Oies et la Route Départementale 37 à côté du Centre Nautique. M. DELIVET a présenté ce projet lors du dernier Conseil des Maires de la Communauté de communes du Val ès dunes qui s'est tenu le 26 juin dernier en mairie d'ARGENCES ; l'accueil de ce projet a été positif. Au mois de septembre prochain, une réunion sera organisée à ce sujet et une conférence sera tenue par un professionnel de santé spécialisé dans ce type de structure.

Office de Tourisme

M. Jean-Pierre OLIVIER informe le Conseil de la réception des travaux de l'Office de Tourisme situé sur la Place du Général Leclerc. Il indique que l'inauguration aura lieu en mars 2013 à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle saison touristique.

Mme Marie-Françoise ISABEL informe le Conseil d'un projet de création d'une Maison d'Assistants Maternels sur le territoire de la commune. Ce projet est soumis à l'avis de M. le Maire et à un Arrêté d'Ouverture au Public. Des renseignements complémentaires sur ce type de structure seront recherchés avant que l'avis de M. le Maire soit donné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

Le présent compte rendu contient 7 délibérations numérotées de 32 à 38.

NOMS et Prénoms des élus ayant participé au vote	POUVOIRS A	SIGNATURES
---	------------	------------

ASSIRATI Lydie		
BOULLIN Cédric	M. MARTIN	
BUTEUX Martine		
CAUVIN Claude		
CHOQUET Amand	M. OUIN	
COMBE Michel		
DELAMARRE Guy		
DELIVET Dominique		
DERETTE Fabienne		
DUFOUR Bernard		
DUPONT Sandrine		
ISABEL Marie Françoise		
LABORY Evelyne		
LECERF Anne-Marie		
LE MESLE Michel		
MAIGRET Lydie		
MARTIN Richard		

NATIVELLE Jocelyne		
OLIVIER Jean-Pierre		
OUIIN Jacques-Yves		
RENOUF Patrice		
TRIBOUILLARD Brigitte		

Jean-Pierre OLIVIER
Secrétaire de séance

Dominique DELIVET
Maire